
CHÂTEAUGUAY

Acquisition et mise en valeur de l'île Saint-Bernard

L'île Saint-Bernard, joyau patrimonial de la ville de Châteauguay, est désormais protégée à perpétuité. Préservé de manière exceptionnelle à travers les âges, ce territoire fait partie des biens collectifs accessibles à tous, grâce à la vision et à la détermination de la municipalité.

En 2011, la Ville de Châteauguay prenait en effet possession de ce territoire après que les Sœurs Grises aient annoncé la mise en vente de la dernière partie leur appartenant, le tertre de l'île. Dans le cadre de consultations publiques tenues auprès de sa population, la municipalité avait constaté que les citoyens étaient en accord avec l'idée de protéger l'île Saint-Bernard. Ainsi issue du milieu, la décision d'acheter le tertre de l'île Saint-Bernard a donc été faite de manière réfléchie et documentée.

Aujourd'hui, la mise en valeur de l'île Saint-Bernard repose en grande partie sur l'œuvre de deux organismes sans but lucratif, qui



développent des activités et des services afin de positionner l'île comme destination touristique et de loisirs d'importance. Le tout, en respectant la promesse faite par la Ville aux Sœurs Grises lors de l'acquisition du tertre : que l'intégrité des lieux soit préservée pour les générations futures.



**Date limite
de déclaration :**
30 juin 2015*

Régime de compensation Déclaration 2014

Afin d'obtenir leur compensation 2015, les organismes municipaux (municipalité, MRC ou Régie) doivent fournir leur déclaration 2014 des coûts nets et du tonnage de la collecte sélective de matières recyclables à RECYC-QUÉBEC au plus tard le 30 juin 2015.

* Des pénalités ainsi que des modalités particulières s'appliquent après cette date.

Information

M. Yves Codère
y.codere@recyc-quebec.gouv.qc.ca
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec 